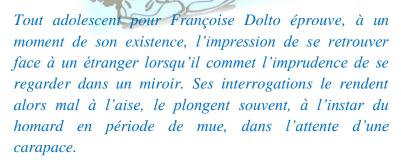
C'est Noël... « I have a dream »!





La colombophilie, une centenaire au parcours parfois déroutant, reste-elle encore de nos jours confrontée au « complexe du homard » initié par la psychanalyste française ? La question est en tout cas posée.

« La société va mal! », « C'est la faute à la crise! », « C'est la venue de l'autre qui a tout dérégulé! », « C'est le règne de la délocalisation », « C'est le temps de la criminalité au col blanc! », « L'objectif principal : les dividendes aux actionnaires! »... Assez, trop c'est trop,

n'en jetez plus car la coupe déborde en ce temps de Noël tentant de glorifier la joie fraternelle, la solidarité humaine. Ces expressions sont devenues apatrides, anachroniques à force de les avoir entendues, de les avoir maudites aux quatre coins de la planète, de les avoir vouées aux gémonies. Elles représentent un florilège d'excuses que ne laisseraient nullement pour compte tout décideur de ce monde, tout gouvernant, tout patron, tout minuscule acteur d'un quelconque secteur d'une société dite en recherche constante d'un avenir meilleur pour le bien-être de tous.



Ollaulouta

Mimétisme paradoxal!



De nos jours, le moindre frémissement d'indices économiques ou de toute autre nature apportant un ténu espoir est monté en épingle pour tenter, en premier lieu, d'apaiser l'opinion publique de crainte qu'elle ne se réveille comme un volcan à la montée d'un magma. Le quotidien humain, qu'on l'accepte ou non, qu'on le désire ou non, est entre autres inondé par le vert cher au caméléon, un animal bienveillant, familier mais complexe aux caractéristiques clairement distinctes. Le

mimétisme de ce dernier lui permet de se fondre dans l'environnement, en fait un sujet de l'ombre, invisible et dissimulateur. Bref, le caméléon, animal solaire, aspire tout simplement séjourner dans l'ombre. Paradoxe!

Un rappel non anodin!

Comme la partie « *Historique* » des statuts RFCB le remémore (« **Coulon Futé** » : <u>partie consultable sur le site RFCB, rubriques « National » ... « Règlements » ... « Statuts »</u>), c'est à l'occasion d'un congrès international d'octobre 1910 que germa au sein de la délégation belge l'idée d'initier une fédération nationale, la FCB pour ne pas la citer. Toutefois ce n'est qu'en décembre 1921 qu'il fut décidé de constituer ladite FCB en <u>association sans but lucratif</u> conformément à la loi émise en juin de la même année.

Le législateur a modifié et adapté cette loi de juin 1921 en promulguant en mai 2002 une nouvelle loi sur les asbl, publiée en octobre de la même année au Moniteur belge. *Transparence et rigueur* par l'introduction d'obligations comptables plus strictes, par la possibilité pour les tiers de s'informer des décisions de l'association, *simplification administrative*, *efficacité* en sont ses lignes directrices. Toute asbl, aux yeux du législateur, s'avère une association qui ne se livre pas à des opérations industrielles ou commerciales et ne cherche pas à procurer à ses membres un gain matériel.

Struggle for live!

Lutte pour la vie! Quelle merveilleuse trouvaille cette traduction du « struggle for live » anglo-saxon par l'expression française « lutte pour l'argent », suite à la place incommensurable prise par ce dernier dans toute activité commerciale, mercantile, sociale, humaine, individuelle, collective... Toute entreprise quels que soient sa taille, son niveau de développement, son champ d'action, son taux de pénétration et son domaine, toute asbl quel que soit son rayonnement sont en général commandités pour réaliser coûte que coûte des profits à redistribuer pour la première ou à comptabiliser pour la seconde. Les panels humains concernés par cette lutte financière doivent souvent se résigner à accepter des sacrifices de crainte de perdre leur rôle sociétal valorisant leur dignité humaine, de tomber un jour sous la menace d'une paupérisation avilissante.

En cette période de Noël, il est temps de méditer les différents témoignages rapportés par l'histoire dont le « *I have a dream* » de **Martin Luther King** par iculièrement sy tomatique. Ce dernier, militant non-violent pour les droits civiques des Noirs aux Etats Unis, our la paix et contre la pauvreté a appelé à la fin du racisme au Pays de l'Oncle Sam, revendique des droits civiques et économiques entre les différentes races en n'incitant null ment à la désobéissance civile...

Et en colombophilie?

Existe-t-il des hommes de bonne volonté susceptibles d'aiguiller, à bon escient, la colombophilie actuelle sur les sentes de la pérennité par des discours novateurs sans la moindre connotation populiste, par une volonté inébranlable de rassembler en faisant table rase des sujets antérieurs de controverse ? Cette question, comme beaucoup d'amateurs selon toute vraisemblance, « **Coulon Futé** » se l'est posée. Pendant la symbolique « *trêve des confiseurs* », le fruit de la réflexion rédactionnelle de ce site entré dans sa troisième année d'existence est repris dans deux dossiers à travers les différents thèmes abordés.

Un préambule... onirique!

Le rêve désigne un ensemble de phénomènes psychiques éprouvés au cours du sommeil. Au cours de l'*Histoire*, différents domaines de la connaissance se sont intéressés à cette notion, y cherchant du sens ou une fonction. Certes, *Le Larousse* définit le rêve comme une production psychique survenant pendant le sommeil et pouvant être partiellement mémorisée, mais aussi comme le fait de laisser aller librement son imagination, comme une représentation plus ou moins idéale ou irréalisable de ce qu'on veut réaliser, de ce qu'on désire...

Le présent « dream » de « Coulon Futé » s'apparente davantage à un rêve éveillé consistant,



à partir d'une réalité de terrain bien réelle, palpable par l'opinion publique et perçue de manière objective, de construire une suite imaginaire à l'instant présent... en l'occurrence une réalité virtuelle pouvant présager l'authenticité de demain ? Un poète français n'a-t-il pas écrit que « L'espérance est la plus grande de nos folies » ? En connaissance de

cause, « Coulon Futé » prend de nouveau un risque, celui d'être taxé, par certains milieux, de privilégier des propos négatifs, mais il s'empresse cependant de leur rétorquer qu'il s'avère laborieux par les temps qui courent de rapporter des échos positifs relatifs à la gestion générale de la colombophilie, les prouesses commerciales réalisées par des tiers ne relevant pas de sa déontologie.

1. L'impact du législateur

Au terme du recul octroyé par le temps, il s'avère fondé de faire remarquer dès à présent que la session fédérale en cours (2012-2018) prévaut par deux visages distincts caractérisant bien évidemment des périodes différentes.

La première qualifiable d'euphorique suite à l'arrivée aux affaires d'une nouvelle équipe a logiquement amené des idées novatrices assez convaincantes et tacitement attendues au départ. Ces dernières étaient toutefois très fréquemment présentées par la plus haute instance en réaction face à l'action menée dans la législature précédente. De bonne guerre à première vue, ce dénigrement systématique du passé, choisi comme arme présidentielle, mais ce dernier a rapidement mis un frein à l'état de grâce octroyé à tout arrivant.

La seconde, plus longue, s'est avérée émaillée et l'est toujours à l'heure actuelle, d'une part, par les difficultés rencontrées pour mener à leur terme les déclarations de la première heure et, d'autre part, par la tendance d'un pouvoir autoritaire appliquant les règlementations de manière non comprise et non admise, parfois jugée partiale, ce qui déboucha sur des litiges judiciaires pour traiter des problèmes sportifs ou autres.

Le fait caractéristique de cette législature est néanmoins ailleurs. C'est l'entrée en matière de la Sixième Réforme de l'Etat qui complexifia à outrance la gestion ailée de par les compétences attribuées aux Régions par le législateur après une très longue crise politique belge qui suivit la sortie des urnes. Cette complexité, due aux lectures et interprétations différenciées des divers protagonistes ailés concernant des compétences portant sur la colombophilie, n'était tout compte fait que « virtuelle dans un premier temps » de par l'attente notamment d'une reconnaissance définitive, pour la partie au sud de la frontière linguistique, et ce après de longs dossiers à rebondissements, d'une personne morale, qui devrait être très prochainement l'AWC et qui prendrait en charge certains intérêts des amateurs francophones.

Des cris flamands étaient entendus à une certaine époque dénonçant la volonté de séparatisme wallon, relayés par quelques acteurs francophones impliqués à différents niveaux car intéressés par de plausibles retombées de l'autorité flandrienne (certains d'ailleurs, et non des moindres, ont entre-temps revu leur position initiale suite à la publication du dernier Arrêté du Gouvernement Wallon concernant la colombophilie en Région wallonne) et par une certaine partie de la « presse » du Sud du pays muette depuis un certain temps sur ce sujet. La nervosité gagnait également quelques dirigeants wallons soucieux de donner vie au plus vite aux aspirations sportives d'une frange minoritaire d'amateurs... Cette diversité cohabitait par contre avec la volonté ancrée chez certains protagonistes francophones de suivre à la lettre, scrupuleusement et calmement la volonté du législateur. Un cocktail détonnant et explosif a été offert.

« I have a dream »! Est-il possible d'envisager de réunir autour d'une même table des gens



ouverts d'esprit, partisans du dialogue, rompus aux techniques de discussions pour peaufiner sans a priori, sans tabou et sans la moindre rancœur, le prochain visage de la colombophilie belge en respectant scrupuleusement le cadre législatif existant ? Oui. Est-il aussi envisageable de donner, au niveau national et à chaque aile linguistique créée et reconnue ou à créer, les moyens d'existence (du point de vue financier notamment; pour rappel, un groupe de travail « finances » avait été constitué à ce sujet, ...) en parfaite harmonie et ce pour poursuivre l'objectif

commun et prioritaire qui constitue à apporter la vitalité escomptée dans chaque région du pays en tenant compte des spécificités et des difficultés rencontrées sur le terrain ? Oui.

La colombophilie, dans son état actuel, ne peut en aucun cas se payer le luxe de laisser en rade chaque année des colombophiles. Les dernières données à ce sujet sont éloquentes : en 2016, 803 licences en moins au nord du pays (Anvers. -237; Brabant flamand, - 169; Flandre occidentale, - 107; Flandre orientale, - 164; Limbourg, - 126); 178 au sud du pays (Brabant wallon-Hainaut, - 98; Liège-Luxembourg,-Namur, - 78). A ce rythme...? « Yes, we can », mais encore faut-il le vouloir!

2. La saga doping

Selon le Web, « le dopage est la pratique consistant à faire absorber des substances ou à utiliser des actes médicaux définis par des organismes ad hoc afin d'augmenter les capacités physiques et mentales d'un sportif ». Appliquée à la colombophilie, cette définition induit qu'un être humain intervient d'une quelconque manière pour influencer les capacités du

pigeon. C'est dire, si lors d'une assemblée générale nationale, la déclaration solennelle des deux plus hautes instances - une intervention prononcée avec emphase et qualifiable à la limite de matamoresque - annonçant leur détermination à rendre propre le sport ailé ne pouvait que rencontrer l'assentiment d'amateurs très sensibles à la recherche d'équité sportive.

Mais cette déclaration très forte, tel un boomerang, se retourna assez vite contre les auteurs faute de ne pas avoir à disposition dans l'immédiat un arsenal scientifique avortant toute critique sur la réglementation arrêtée. Des écueils prouvèrent rapidement que maintenir le gouvernail dans la direction présidentielle souhaitée serait une mission très périlleuse, très compliquée pour ne pas dire impossible.



En fait, l'entérinement de la réglementation répressive amendée imposait de concilier des positions différentes dont celle de la Région wallonne compétente et s'arrêtant au strict respect de l'arrêté royal et de la procédure existant à ce sujet. Le laboratoire sud-africain de contrôle présenté comme la référence dans ce domaine, défendu bec et ongles par le plus haut niveau fédéral, devint un sujet de controverse. Il décela des premiers cas positifs soldés par de très lourdes amendes infligées par la RFCB. Ces derniers ont débouché sur autant de recours à la justice civile, un acteur « neutre » par définition.

L'empirisme retiré des différents « contretemps » rencontrés dans la saga doping déboucha



avec le temps sur l'élaboration au niveau RFCB d'une procédure à suivre pour éviter les recours ternissant la politique poursuivie, la création d'un CCS composé de sommités scientifiques en majeure partie. Une suspicion plana à l'égard de la composition de ce dernier, la notion de juge et partie fut avancée...

Des situations cocasses n'ont pas été en reste. Rappelons entre autres que les Wallons ont été indument taxés par le Nord de ne pas vouloir organiser des contrôles qu'ils ne pouvaient en réalité pas payer car tous les apports des amateurs francophones étaient gérés par la majorité flamande de la RFCB. Dernièrement, suite à une malencontreuse publication sur le site fédéral d'une liste d'amateurs négatifs au sortir de 2016, retirée pour cause d'erreur administrative, des amateurs flandriens pour la plupart, exaspérés d'attendre en vain une annonce officielle, se sont transformés sur un forum en autant de « *détectives* » pour tenter de cerner le « non-dit » à l'approche d'événements festifs. La communication fédérale sur ce sujet vient d'être remise pour la quatrième fois. Pourquoi ? Quel crédit accorder dans ce contexte à la gestion menée ?

Ce « *dramatique vaudeville* » portant sur le doping est regrettable. Il montre que la « *marche blanche colombophile* » annoncée était loin d'être une promenade de tout repos, que le dossier proposé initialement ne présentait pas toutes les garanties nécessaires au détriment de ses promoteurs de la première heure qui en ont tissé le fil rouge conducteur.

« *I have a dream* »! Est-il possible d'élaborer un règlement simple, reconnu, expliqué et compris par tout amateur lambda, assurant des prises de positions claires, non ambiguës, enlevant tout doute quant à l'utilisation de produits éventuels? Oui tout en sachant pertinemment, comme d'autres sports l'ont montré, que le volet répressif dans ce domaine sera toujours une guerre en retard par rapport à l'imagination des contrevenants. Est-il envisageable, pour éviter chez l'amateur tout sentiment regrettable et



démobilisateur d'avoir été floué voire volé, d'oser croire en des dénouements rapides émanant de centres scientifiques proches des colombophiles sans pour autant mettre en péril la valeur des analyses effectuées et la procédure arrêtée ? Oui. Tout quidam peut-il un jour retrouver la joie simple de vivre intensément et sereinement sa passion au sortir de performances dans les airs sans pour autant devoir se sentir un Don Quichotte ? « Yes, we can », mais encore faut-il le vouloir!

A suivre...